

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 2 novembre 2020 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-11-10133

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

20-11-10134

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-11-10135

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 629 854.27\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-11-10136

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 92 814.07\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Aucune question acheminée.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Report du dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour la municipalité de L'Ange-Gardien – dépôt au 1^{er} novembre 2020 ;
- Un montant de 200 000\$ a été versé par le Fonds de développement régional à la Ville de Château-Richer pour un lien piétonnier et observatoire ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Suivi de la Covid 19 – report des activités prévues en automne ;
- La Fête de Noël est reportée à l'an prochain ;
- Une rencontre du comité de la MADA a eu lieu pour faire le suivi de la politique familiale; les actions ont été revues pour l'accomplissement à mettre de l'avant ;

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 octobre 2020.

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 11 rue de l'église pour le changement du revêtement de toiture;
2. 2018 rue de la Vallée (anciennement 94 chemin du Bras-du-Nord pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;
3. 6482 avenue Royale pour la construction d'une maison unifamiliale isolée.

Demande de Dérogation mineure

Au 2018 rue de la Vallée (anciennement 94 chemin du Bras-du-Nord) pour permettre un bâtiment principal avec une façade non orientée vers le Lac-la-Retenu et ayant une cour avant face à la rue de la Vallée ce qui est prescrit par le règlement de zonage.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Les prévisions budgétaires ont été passées le mois dernier ;
- Une autorisation de dépense est passée pour des abris d'hiver ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Bernard Thibault

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture au 11 rue de l'Église;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 octobre 2020;

20-11-10137

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Bernard Thibault, pour le changement du revêtement de toiture au 11 rue de l'Église, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Carolane Mathieu

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 2018 rue de la Vallée;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 octobre 2020;

20-11-10138

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Carolane Mathieu, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 2018 rue de la Vallée, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Mylène Boudreau

20-11-10139 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 6482 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 octobre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Mylène Boudreau, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 6482 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

Demande du 2018 rue de la Vallée

20-11-10140 CONSIDÉRANT QUE Carolane Mathieu, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre un bâtiment principal avec une façade non orientée vers le Lac-la-Retenu et ayant une cour avant face à la rue de la Vallée, ce qui est prescrit par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 2018 rue de la Vallée pour permettre un bâtiment principal avec une façade non orientée vers le Lac-la-Retenu et ayant une cour avant face à la rue de la Vallée, ce qui est prescrit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

11. Adoption du règlement de concordance # 20-674 « modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des constructions ayant une dérogation dans la zone inondable de grand courant et de modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin »

20-11-10141 ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le projet de règlement le 8 septembre 2020 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 5 octobre 2020, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le règlement de concordance # 20-674 « modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des constructions ayant une dérogation dans la zone inondable de grand courant et de modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin »

12. Octroi de contrat pour la phase 1 environnementale pour l'aménagement du parc des loisirs

20-11-10142 ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc des loisirs et la nécessité d'effectuer une étude environnementale Phase 1 du site ;
ATTENDU QUE les demandes de prix auprès de trois firmes ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil mandate la firme Terrapex pour l'évaluation environnementale du site Phase 1, tel que l'offre de services du 15 octobre dernier, pour un coût de 1800\$ plus taxes.

13. Adjudication à une institution financière pour le financement du règlement d'emprunt 20-672 pour un montant de 196 400 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 novembre 2020, au montant de 196 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 100 \$	0,70000 %	2021
18 500 \$	0,80000 %	2022
18 800 \$	0,95000 %	2023
19 100 \$	1,05000 %	2024
121 900 \$	1,40000 %	2025
Prix : 98,44400	Coût réel : 1,68898 %	

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

18 100 \$	1,74000 %	2021
18 500 \$	1,74000 %	2022
18 800 \$	1,74000 %	2023
19 100 \$	1,74000 %	2024
121 900 \$	1,74000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 1,74000 %	

3 -CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE

18 100 \$	1,83000 %	2021
18 500 \$	1,83000 %	2022
18 800 \$	1,83000 %	2023
19 100 \$	1,83000 %	2024
121 900 \$	1,83000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 1,83000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

20-11-10143

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
 QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt par billets en date du 10 novembre 2020 au montant de 196 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 20-672. Ce billet est émis au prix de 98,44400 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;
 QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

14. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 196 400 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 196 400 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
20-672	196 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 20-672, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

20-11-10144

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1 les billets seront datés du 10 novembre 2020;
- 2 les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
- 3 les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- 4 les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	18 100 \$	
2022.	18 500 \$	
2023.	18 800 \$	
2024.	19 100 \$	
2025.	19 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	102 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 20-672 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

15. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

20-11-10145

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que Monsieur Roger Roy, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

20-11-10146

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2021 de la CMQ de 21 152\$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Entente de réciprocité avec la Ville de Québec en matière de sports de glace

20-11-10147

ATTENDU QUE l'entente déjà signée avec la Municipalité de Boischatel pour l'aréna ;
ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal de L'Ange-Gardien de vouloir une entente de réciprocité avec la Ville de Québec pour le patinage artistique ;
ATTENDU la proposition d'entente soumise au 25 septembre dernier ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien accepte le projet d'entente de réciprocité proposée par la Ville de Québec en matière de sports de glace et autorise le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à cette fin, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Demande d'appui de Clermont Turmel, requérant pour Les écuries royales 2018 inc, pour une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q

20-11-10148

ATTENDU QUE Clermont Turmel a déposé à la Municipalité de L'Ange-Gardien, conformément à la loi, un dossier pour obtenir une résolution de recommandation concernant une demande d'autorisation pour aliéner le lot 4 439 971 de sa propriété, soit pour vendre le lot à son voisin limitrophe;
ATTENDU l'analyse de cette demande effectuée sur la base des critères prévus à l'article 62 de la L.P.T.A.A.;
ATTENDU QUE l'aliénation proposée n'altère pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
ATTENDU QUE l'aliénation n'ajoute pas de contrainte nouvelle sur les activités agricoles environnantes;
ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien recommande à la C.P.T.A.Q. d'autoriser la demande de Clermont Turmel, pour l'aliénation du lot 4 438 971 de sa propriété,

soit pour vendre le lot à son voisin limitrophe, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 20-11-10149 **19. Renouvellement du contrat d'entretien ménager**
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle le contrat d'entretien de la firme Les entretiens personnalisés SM Inc., pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux, pour l'année 2021, au coût de 23 388.80 \$ plus taxes, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20. Deuxième période de questions**
- 21. Divers**
- 1 Dépôt des états comparatifs**
La directrice générale dépose au conseil les deux états : détaillés et comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2020.
- 20-11-10150 **2 Autorisation de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise
- une dépense de 1625\$ taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'un nouveau poste informatique aux travaux publics ;
 - une dépense de 1780\$ plus taxes pour la réparation de la toiture du garage municipal par Toitures Ile d'Orléans Inc. ;
 - une dépense de 1035\$ taxes incluses pour l'achat d'étoiles lumineuses extérieures ;
- APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20-11-10151 **3 Entente de location pour le stationnement au 32 Casgrain**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue une entente de location pour le stationnement au 32 rue Casgrain, avec la firme Les Toitures Benoît Tremblay, pour une période d'une année- renouvelable, et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 22. Levée ou ajournement de la séance**
Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
- 20-11-10152
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale